
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL D'OISE

Juin 2008 - n° 14 du 5 juin 2008
publié le 5 juin 2008

Préfecture du Val d'Oise
Direction du Pilotage de l'Action Interministérielle
Bureau de la Coordination Interministérielle
Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

☎ 01 34 20 29 39

✉ 01 34 24 06 87

mél : courrier@val-doise.pref.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture et sous-préfectures
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.pref.gouv.fr

DIRECTION DU PILOTAGE DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE

Bureau de la coordination interministérielle

Arrêté n° 08-059 en date du 5 Juin 2008 donnant délégation de signature à M. Jean REBUFFEL, 001
directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur
secondaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Bureau de la direction

Arrêté n° 08-8589 en date du 5 Juin 2008 donnant subdélégation, pour l'habilitation à représenter le 007
préfet du Val d'Oise auprès des juridictions pénales, civiles et administratives, aux collaborateurs de M.
Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise

Arrêté n° 08-8593 en date du 5 Juin 2008 donnant subdélégation de signature, pour l'exercice de la 009
compétence d'ordonnateur secondaire délégué en matière de comptabilité, aux adjoints et collaborateurs
de M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

Secrétariat de direction

Arrêté n° 8591 en date du 5 Juin 2008 donnant subdélégation de signature de gestion globale à certains 015
collaborateurs de Mme Marylène NAU, directrice départementale des services vétérinaires du Val
d'Oise

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU PILOTAGE
DE L'ACTION
INTERMINISTÉRIELLE

Bureau de la Coordination
Interministérielle

ARRETE n° 08 - 059 donnant délégation de signature à
M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de
l'équipement et de l'agriculture pour l'exécution des fonctions
d'ordonnateur secondaire

Le préfet du Val d'Oise

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU le code de l'environnement et notamment son livre II, titre I^{er} ;
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, modifié par le décret n° 93-909 du 9 juillet 1993 et le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 ;
- VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir-et-Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise ;
- VU le décret du 9 juillet 2007 nommant M. Paul-Henri TROLLÉ en qualité de préfet du Val d'Oise ;
- VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 1990 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité du ministère de l'environnement pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 modifié, portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés des 18 juin et 25 octobre 2005 ;

VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

VU l'arrêté du 13 février 2007 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'écologie et du développement durable, nommant M. Jean REBUFFEL, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-002 du 30 janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean REBUFFEL, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, imputées sur les programmes suivants :

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du Territoire

Programme 113 : Aménagement, urbanisme et ingénierie publique

Au titre des actions :

- 01 - Urbanisme, planification et aménagement
- 02 - Appui technique de proximité aux collectivités territoriales et tiers
- 04 - Appui technique aux autres ministères
- 06 - Soutien au programme

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Programme 181 : Protection de l'environnement et prévention des risques

Au titre des actions :

- 01 - Prévention des risques et lutte contre les pollutions
- 07 - Gestion des milieux et biodiversité
- 08 - Soutien au programme

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Programme 203 : Réseau routier national

Au titre des actions :

- 01 - Développement des infrastructures routières
- 02 - Entretien et exploitation
- 03 - Politique technique, action internationale et soutien au programme

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Programme 207 : Sécurité routière

Au titre des actions :

- 01 - Observation, prospective, réglementation et soutien au programme
- 02 - Démarches interministérielles et communication
- 03 - Education routière
- 04 - Gestion du trafic et information des usagers

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Programme 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Au titre des actions :

- 01 - Stratégie et gouvernance en matière de développement durable
- 02 - Fonction juridique
- 03 - Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement
- 04 - Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques
- 05 - Politique des ressources humaines et formation
- 07 - Personnels oeuvrant pour les politiques du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, de l'énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire »
- 08 - Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Réseau routier national"
- 09 - Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité routière"
- 10 - Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Transports terrestres et maritimes"
- 13 - Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Aménagement urbanisme et ingénierie publique"
- 15 - Personnels relevant du programme "Développement et amélioration de l'offre de logement" de la mission "Ville et logement"
- 16 - Personnels relevant du programme «Protection de l'environnement et prévention des risques »
- 17 -Personnels relevant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »
- 22 - Personnels transférés aux collectivités territoriales
- 25 - Commission nationale du débat public
- 98 - Dépenses de personnel de l'administration centrale à reventiler entre les actions miroirs des programmes de politiques sectorielles.
- 99 - Dépenses de personnel en service déconcentré à reventiler entre les actions miroirs des programmes de politiques sectorielles.

Pour les dépenses de personnel (titres 2), de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Programme 226 : Transports terrestres et maritimes

Au titre des actions :

- 01 - Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires
- 02 - Régulation, contrôle, sécurité et sûreté des services de transports terrestres
- 06 - Soutien au programme

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Programme 149 : Forêt

Au titre de l'action :

- 03 - Amélioration de la gestion des forêts (titres 3 et 6)

Programme 154 : Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement durable

Au titre des actions :

- 03 - Appui au renouvellement des exploitations agricoles (titre 6)
- 04 - Modernisation des exploitations et maîtrise des pollutions (titre 6)
- 05 - Mesures agro-environnementales et territoriales (titre 6)

Programme 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Au titre des actions :

- 01 - Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale
- 02 - Lutte contre les maladies animales et protection des animaux

Programme 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Au titre des actions :

- 01 - Moyens de l'administration centrale (titres 2, 3 et 5)
- 02 - Evaluation de l'impact des politiques publiques et information économique (titres 3 et 5)
- 03 - Moyens des directions régionales de l'agriculture et de la forêt, directions départementales de l'agriculture et de la forêt, directions départementales de l'équipement et de l'agriculture et des directions de l'agriculture et de la forêt (titres 2, 3 et 5)
- 04 - Moyens communs (titres 3, 5 et 6)

Programme 227 : Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés

Au titre des actions :

- 01 - Adaptation des filières à l'évolution des marchés (titres 3 et 6)
- 02 - Gestion des aléas de production (titre 6)

Ministère du logement et de la ville

Programme 135 : Développement et amélioration de l'offre de logement

Au titre des actions :

- 01 - Construction locative et amélioration du parc
- 03 - Lutte contre l'habitat indigne
- 04 - Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction
- 05 - Soutien

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3) et d'intervention (titre 6).

Programme 202 : Rénovation urbaine

Au titre des actions :

- 03 - Programme national de rénovation urbaine
- 04 - Grands projets de ville – opérations de renouvellement urbain

Pour les dépenses d'intervention (titre 6).

Programme 147 : Equité sociale et territoriale

Au titre des actions :

- 01 - Prévention et développement social
- 02 - Revitalisation économique et emploi
- 03 - Stratégie, ressources et évaluation

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Programme 148 : Fonction Publique

Au titre de l'action :

- 02 - Action sociale interministérielle

Programme 722 : Dépenses immobilières

Au titre de l'action :

- 01 - Dépenses immobilières

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Ministère de la Justice

Programme 166 : Justice judiciaire

Au titre de l'action :

- 06 - Soutien

Pour les dépenses de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6).

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture à l'effet de signer tous les documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses concernant le :

Compte de commerce 908 : "Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement" (ministère de l'équipement), telles qu'énumérées ci-après :

- 908-31 : Equipement
- 908-32 : Achats de matières premières
- 908-33 : Services extérieurs : locations, entretien et réparations, assurances et autres
- 908-34 : Impôts, taxes et dépenses assimilées
- 908-35 : Remboursement des charges de personnel relatives aux ouvriers des parcs et ateliers
- 908-36 : Remboursement des autres charges de personnel
- 908-37 : Charges exceptionnelles
- 908-38 : Remboursement au budget général de l'Etat de la part de main d'oeuvre des agents d'exploitation facturées aux communes

Article 3 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Jean REBUFFEL désigne expressément par arrêté pris au nom du préfet, la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes, s'il est lui-même absent ou empêché. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

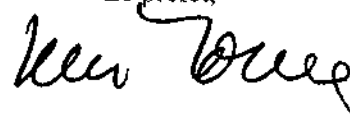
Article 4 : Demeurent de la compétence du préfet, et quel qu'en soit le montant, les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement des dépenses dans les conditions fixées par le décret du 27 janvier 2005 susvisé.

Article 5 : Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture adressera au préfet un compte-rendu trimestriel d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise, M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et M. le trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le - 5 JUIN 2008

Le préfet,



Paul-Henri TROLLÉ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture

Val d'Oise

direction
bureau du Cabinet

Cergy-Pontoise, le - 5 JUIN 2008

ARRÊTÉ n°08-8589 donnant
subdélégation pour l'habilitation à
représenter le Préfet du Val d'Oise
auprès des juridictions pénales, civiles
et administratives aux collaborateurs
de M. Jean REBUFFEL, Directeur
Départemental de l'Équipement et de
l'Agriculture du Val d'Oise

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté du 13 février 2007 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'écologie et du développement durable, nommant M. Jean REBUFFEL, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

- 007

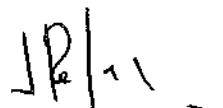
VU l'arrêté préfectoral n° 08-057 du 29 mai 2008 donnant délégation de signature à M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise pour l'habiliter à représenter le Préfet du Val d'Oise auprès des juridictions pénales, civiles et administratives

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise, subdélègue son habilitation à représenter le Préfet du Val d'Oise auprès des juridictions pénales, civiles et administratives à son adjoint, M. Roger LAVOUE, et à ses collaborateurs, M. Michel BOUCHET, Secrétaire Général, à Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale Adjointe, et à Mme Nicole BATIFOIX, intérimaire du chef du bureau des affaires juridiques pour le contentieux pénal et à M. Julien MENIOT, intérimaire du chef du bureau des affaires juridiques pour le contentieux administratif, si, il est lui-même absent ou empêché pour les domaines visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08-057 du 29 mai 2008.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Equipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise,*



Jean REBUFFEL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale
de l'équipement
et de l'Agriculture

Val d'Oise

direction
bureau du Cabinet

ARRETE n° 08-8593 **donnant**
subdélégation pour l'exercice de la
compétence d'ordonnateur secondaire
délégué en matière de comptabilité de
signature aux adjoints et collaborateurs de
M. Jean REBUFFEL, directeur
départemental de l'équipement et de
l'agriculture

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le code de l'environnement et notamment son livre II, titre 1^{er} ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, modifié par le décret n° 93-909 du 9 juillet 1993 et le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir-et-Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise ;

VU le décret du 9 juillet 2007 nommant M. Paul-Henri TROLLÉ en qualité de préfet du Val d'Oise ;

VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 1990 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité du ministère de l'environnement pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 modifié, portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés des 18 juin et 25 octobre 2005 ;

VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

VU l'arrêté du 13 février 2007 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la ministre de l'écologie et du développement durable, nommant M. Jean REBUFFEL, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-04 du 2 janvier 2007, modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU la circulaire n° CD 0415 du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 28 janvier 1983,

VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics et notamment son article 5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-059 du 05 juin 2008 donnant délégation de signature à M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire des budgets des ministères :

- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Ministère du Logement et de la Ville,
- Services du Premier Ministre,
- Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique,
- Ministère de la Justice,

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture du Val d'Oise, subdélègue sa signature à :

- M. Michel BAJARD et M. Roger LAVOUE, directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture adjoints ;
- M. Michel BOUCHET secrétaire général et Mme Marie François CHARLIER secrétaire générale adjointe ;
 - pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses, imputées sur les programmes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08-059 du 05 juin 2008
 - à l'effet de signer tous les documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses du compte de commerce 908, visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 08-052 du 26 MAI 2008

Article 2 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- * les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,
- * les pièces de liquidation des recettes,

aux fonctionnaires désignés ci-dessous :

Pour le SUADD :

- * Mme Aude FAUCHE, responsable du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement Durable
- * M. Joël BYÉ, Adjoint à la Responsable du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement Durable,

Pour le SIAT :

- * Mme Corinne BIVER, Responsable du Service d'Ingénierie d'Appui Territorial et Responsable du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,
- * M. Daniel PALUCH, Adjoint à la Responsable du Service de l'Ingénierie d'Appui Territorial et Responsable du Pôle Constructions Publiques,

Pour le SHL :

- * M. André COUBLE, Responsable du Service de l'Habitat et du Logement,

* Mme Béatrice FAUTRIER-VRAY, Adjointe au Responsable du Service de l'Habitat et du Logement,

Pour le SG :

* M. Michel BOUCHET, Secrétaire Général,

* Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale Adjointe,

Pour le SESR :

* M. Bruno COULHON, Responsable du Service de l'Education et de la Sécurité routières,

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

* les pièces justificatives qui accompagnent les propositions d'engagement,
* les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée sans formalités préalables, dans la limite de 90 000 euros HT, aux collaborateurs de M. Bruno COULHON, Responsable du SESR et désignés ci-dessous :

* Mme Isabelle ROCHET, responsable du bureau de l'éducation routière,

* M. Alain CARBON, adjoint à la responsable du bureau de l'éducation routière,

* M. Guy PETIT, chargé du bureau de la réglementation et de la gestion de crise et du pôle sécurité routière par intérim

* M. José RAY, chargé du Parc Départemental,

et

* M. Amar KROUN, Adjoint au Chargé du Parc Départemental,

Article 4 : subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité ci-après :

Pour le SG :

* M. Dominique CUEFF, Responsable du Bureau Informatique et Logistique,

* Mme Nicole LHERITIER, Adjointe au Responsable du Bureau Informatique et Logistique,

* Mme Chantal PASEK, Responsable du Pôle Recrutement Compétence,

Pour la Direction :

* Mme Béatrice LETELLIER, Chargée du Bureau de la Communication et FARU,

• M. Eric PETCHINIOUCK, Responsable du Bureau du Cabinet

Pour le SIAT :

- * M. Patrice DHEZ, Chargé de mission auprès du Responsable du Service d'Ingénierie d'Appui Territorial,
- * M. André LE BIAN, Chef de Projets du Pôle Constructions Publiques,
- * M. Thomas VIDAL, Chef de Projets du Pôle Constructions Publiques,
- * M. Claude GOUFFRAN, Chef de Projets du Pôle Constructions Publiques,
- * M. Johan CATOUILLARD, Chef de Projets du Pôle Constructions Publiques,
- * Mme Aline COSTILLE, Chargée du Bureau Juridique et Financier/Qualité,
- * Mme Claudine MAES, Chargée du Bureau Administratif du SIAT,
- * M. Patrick BERNARD, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,
- * M. Jérémie MICHEL, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,
- * M. Eric GARDAIS, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,
- * M. Alain SURREAUX, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,
- * M. Christian CHEVALLIER, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,
- * M. Michel POLI, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,

Pour le SHL :

- * M. Ladislav SEVESTRE, Chargé du Bureau du Financement du Logement et de la Rénovation Urbaine,
- * Mme Sophie TCHENG, Chargé du bureau relance de la construction et relations avec les bailleurs,
- * Mme Idelma COLLYMORE, Instructeur du domaine bâtiment/santé - contrôle des règles de la construction

Pour le SUADD

- * M. Guillaume BAILEY, Responsable des Etudes et Planification,
- * Mme Stéphanie ANTOINE, Responsable du pôle Risques, Ecologie et Développement durable,
- * M. Stéphane JOURDAIN, Responsable mission Bruit, pollution et nuisances

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les pièces justificatives qui accompagnent les propositions d'engagements,
- * les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commandes, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite du seuil de 10 000 euros HT.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les états liquidatifs des dépenses de toute nature à :

- * Mme Annie LE GAL, Responsable du Bureau de la Gestion Financière et de la LOLF,

- * Mme Déolinda XAVIER, Adjointe à la Responsable du Bureau de la Gestion Financière et de la LOLF,
- * M. André LE BIAN, Chef de projets du Pôle Constructions Publiques,
- * M. Thomas VIDAL, Chef de projets du Pôle Constructions Publiques,
- * M. Johan CATOUILLARD, Chef de projets du Pôle Constructions Publiques
- * M. Claude GOUFFRAN, Chef de Projets du Pôle Constructions Publiques,
- * M. Daniel PALUCH, Adjoint à la Responsable du Service d'Ingénierie d'Appui Territorial et Responsable du Pôle Constructions Publiques,
- * M. André COUBLE, Responsable du Service de l'Habitat et du Logement,
- * Mme Béatrice FAUTRIER-VRAY, Adjointe au Responsable du Service de l'Habitat et du Logement,
- * M. Ladislav SEVESTRE, Chargé du Bureau du Financement du Logement et de la Rénovation Urbaine.

Article 6 : sur proposition des subdélégués visés à l'article 1, sous le contrôle et la responsabilité des subdélégués mentionnés aux articles 1 ou 2 ou 4, et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des marchés à procédure adaptée. La liste des titulaires de ces habilitations est tenue à jour par le secrétariat général de la DDEA du Val d'Oise.

Article 7 : subdélégation de signature est donnée à :

- * M. Michel BOUCHET, Secrétaire Général,
- * Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale Adjointe,
- * Mlle Aurélie GAUDET, Responsable du Bureau de la Comptabilité Centrale,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les fiches événement CASSIOPEE liées aux opérations comptables auprès du contrôleur financier déconcentré,
- * les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le - 5 JUIN 2001

*Le Directeur Départemental de l'Équipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise,*



Jean REBUFFEL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ARRETE n° 8591 donnant subdélégation de signature de gestion globale à certains collaborateurs de Mme Marylène NAU, Directrice départementale des services vétérinaires du Val d'Oise

La Directrice départementale des services vétérinaires du Val d'Oise

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2002-235 du 20 février 2002 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales des services vétérinaires ;

VU l'arrêté ministériel du 22 décembre 2005 nommant Mme Marylène NAU, directrice départementale des services vétérinaires du Val d'Oise, à compter du 16 janvier 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral n°08-016 du 16 mai 2008 donnant délégation de signature à Mme Marylène NAU, directrice des services vétérinaires du Val d'Oise ;

SUR proposition de la Directrice départementale des services vétérinaires du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : En application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, Mme Marylène NAU, directrice départementale des services vétérinaires du Val d'Oise, subdélègue sa signature, si elle est elle-même absente ou empêchée, à l'effet de signer les décisions, ampliations et documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activités visés par l'article 1 et l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°08-016 du 16 mai 2008 à :

- ✓ Mme Cécile PATHIAUX, vétérinaire inspecteur, Chef du service sécurité sanitaire des aliments de la direction départementale des services vétérinaires du Val d'Oise
- ✓ Mme Anne-Marie GRIFFON-PICARD, inspectrice de la santé publique, Chef du service santé, protection animale et environnement de la direction départementale des services vétérinaires du Val d'Oise,

Article 2 : Mme la directrice départementale des services vétérinaires du Val d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le - 5 JUIN 2008
La directrice départementale des services vétérinaires
du Val d'Oise


Marylène NAU